



Régularisation d'un parent étranger d'enfant français

Par **shamsiya**, le **02/06/2010** à **17:53**

Bonjour,

Je suis installée depuis plus d'un an avec mon compagnon mais ce dernier est un étranger en situation irrégulière. Je suis actuellement enceinte d'environ 1 mois et j'aimerais connaître les démarches à effectuer pour qu'il puisse être régularisé. J'ai lu beaucoup de choses sur le site mais tout n'est pas clair. J'aimerais également savoir, si dès maintenant, je dois mettre le logement et factures à nos deux noms ? et faut il faire une reconnaissance anticipée de l'enfant ?

Merci pour vos réponses.

Par **chris_idv**, le **02/06/2010** à **21:36**

Bonjour,

Le parent d'un enfant français demandeur d'un titre de séjour doit impérativement:

- vivre en permanence avec l'autre parent et l'enfant sous le même toit ... et pouvoir le prouver !
- contribuer effectivement à l'éducation de l'enfant, si possible financièrement car c'est le plus facile à prouver, donc travailler, ou disposer de revenus
- o n'avoir aucun antécédent incompatible avec l'octroi d'un titre de séjour (condamnation

judiciaire notamment)

Si l'autre parent bénéficie de l'allocation de parent isolé alors le parent étranger sera considéré par la Préfecture comme ne participant pas à l'éducation de l'enfant et le titre de séjour sera systématiquement refusé.

Cordialement,

Par **shamsiya**, le **03/06/2010** à **00:17**

Merci pour la réponse mais j'aurais besoin d'informations supplémentaires. En effet : j'aimerais savoir quelles sont les démarches à effectuer et quels documents fournir pour qu'un étranger, en situation irrégulière, parent d'un enfant français puisse être régularisé.

Par **ali28100**, le **03/06/2010** à **01:57**

bonjour,

Voilà moi la liste qu'ils m'ont donnée (pour parent enfant français),

- 1 - passeport en cours de validité
- 2 - acte de naissance de bébé
- 3 - carte identité du parent français
- 4 - carte identité ou passeport de bébé
- 5 - livret de famille
- 6 - 3 photo
- 7 - justificatif de domicile moins de 3 mois
- 8 - attestation hébergement
- 9 - une enveloppe timbrée normal valeur de timbre 0.56

Je viens de déposer mon dossier même pas une semaine, j'ai signé des papiers à la préfecture et ils ne m'ont pas donné de récépissé ni rien d'autre. J'ai demandé combien de temps ça met pour avoir la réponse ? Ils m'ont dit qu'il faut attendre 4 mois que le dossier soit traité. Voilà, c'est ça la vérité.

Par **shamsiya**, le **03/06/2010** à **11:20**

Merci Ali c'est gentil, mais j'aimerais savoir toi tu as mis ton nom sur les factures avec ta femme? est-ce qu'il t'on demandé des preuves factures, attestation de présence avec ta femme chez le médecin et aussi des factures comme quoi tu subviens à ton enfant? apparemment c'est important d'avoir cela. Une autre question au niveau de la CAF comment tu fais? tu t'es déclaré? au niveau de l'hébergement tu t'es mis avec ta femme ou tu t'es mis comme étant héberger? merci de me répondre si tu peux.

Par **ali28100**, le **05/06/2010** à **00:36**

bonjour shamsiya
non a par sa ils mon rein demandé
1 passeport en cours de validité
2 acte de naissance de bébé
3carte identité conjoint français
4carte identité ou passeport de bébé
5 livret de famille
6 3 photo
7 justificatif de domicile moine de 3 mois
8 attestation hébergement
9 un enveloppe timbré normal valeur de timbre 0.56

. et par apport la caf jais rien fait encore prsk ma femme elle et déclaré isolé jatend juska ils mon donné le récépissé après je vais faire les démarche qui il faut faire .
bon courage

Par **shamsiya**, le **05/06/2010** à **12:39**

ok merci beaucoup.

Par **lila**, le **02/12/2010** à **14:07**

bonjour je vais vous dire moi car je suis passe par le meme ca que votre femme y pas de demacher affaire pour l'inste si vous dite que vous femme est encient il faut attendre qu'elle acouche en suite il faut attendre que votre bebe aura un moin apres il faut aller a la maire et tu fais une demande de passport de votre bebe si vous etes francais votre enfant sera directemt francais alors il faut faire pour le bebe les papaier passport et sa pice d'identite et le passport apres un va a la prefecture et tu demande le dossier de demande de titre dejour pour parnt francais voila danc si sa les demarche a suivre il faut etape par etap et surtout il faut pas se presse apres a la prefecture il vobt te de demande le passpote de bebe .carnt de sante de bebe apres justifcative de domicle il faut quel soit au non de monsieur et madame et de tout facon il vont te donne la liste de toute les pices a fournire voila j espre que c claire pour vous boncourage

Par **souhdj**, le **25/12/2012** à **19:32**

bjr a tous on est des parents etrangers dun enfant ne en france en 2011 on est monter par visa despagne et maintenans on est heberger chez une famille on veux savoir les demarche a etre regulariser merci de nous repondre

Par **mrviaie**, le **14/01/2013** à **01:05**

Bjr je suis mere d'enft francais j'aimerais savoir combien de temps peut on attendre pour avoir sa carte de sejour une fois le dossier deposé combien de recépissé avant la carte de sejour

Par **alice232**, le **26/03/2013** à **21:03**

bjr cela fait un mois que j'ai deposé mon dossier à la sous prefecture de compiegne ils ne m'ont donné le recépissé ils m'ont juste demandé d'attendre qu'ils vont m'envoyé un courrier mais jusque là je ne comprend pas pourquoi ils ne m'ont pas donné de recépissé

Par **jaoid**, le **17/05/2013** à **18:47**

JE SUIS COMMERCANT AMBELLANT JE DEPOSE UN DOSSIER ET JE PREND
GUATRE RECEPESSE COMMPIAN ANCORE

Par **Bill33**, le **24/06/2013** à **16:41**

Bjr à tous je viens de reconnaître mon fils (j ai l acte de naissance)j voulais savoir svp qu es que on va me demander à la préfecture sachant qu on est pas marié avec la mère du petit

Par **noela**, le **24/06/2013** à **17:48**

bonsoir je suis mere francaise enfant née en France mais père étranger le père ma enbobiner fait un enfant pour c'est papier aujourd'hui il me demande de venir avec lui pour prouver a la prefecture qu'il s'occupe de l'enfant lorsque mr me force a venir avec lui pour acheter les chose pour l'enfant car il c'est qu'on lui demandera des preuve et moi je ne veut pas qu'il renouvelle son titre de sejour car il ma manipuler et je c'est pas comment faire aidez moi svp

Par **NIKITAS**, le **26/09/2013** à **16:53**

slt a vous tous

J'aimerais savoir c quoi se reprécisé ? sert il pour la caf ou la cpam ? merci par avance a mes questions

Par **karim9400**, le **16/02/2014** à **17:34**

bonjours, je suis rentrer en France en situation irrégulier et sans passeport et j'ai un enfant français et j'ai fait une demande de titre de séjour au niveau de la sous préfecture et ils mon demandé le passeport algérien du coup je suis partie au consulat algérien ils mon donnée une attestation de renouvellement de passeport alors que a la sous préfecture ils me demande le passeport, je sait plus quoi faire :(

Par **karim9400**, le **16/02/2014** à **17:53**

bonjours, je suis rentrer en France en situation irrégulier et sans passeport et j'ai un enfant français et j'ai fait une demande de titre de séjour au niveau de la sous préfecture et ils mon demandé le passeport algérien du coup je suis partie au consulat algérien ils mon donnée une attestation de renouvellement de passeport alors que a la sous préfecture ils me demande le passeport, je sait plus quoi faire :(

Par **samir59**, le **02/03/2014** à **20:17**

BONJOUR

j aimerai savoir si ya quelqu un qui peux me renseigné sur la somme a payer a la prefecture pour une premiere demande de carte de sejour parent d enfant français, j ai entendu parler d une somme de 340euros, car mon visa a expiré , donc si je paye cette somme, ça sera en espece? des timbre fiscaux? merci d'avance